

ASSEMBLÉE DU 30 NOVEMBRE 2009

A une assemblée extraordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à 19h :00 et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le trentième jour du mois de novembre de l'an deux mille neuf et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes
M. Pierre Ducharme
M. Yvon Tranchemontagne
M. Louis Mandeville
M. Jean-Pierre Doucet
M. Gérald Toupin

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais, le directeur général est également présent.

Le directeur fait mention de l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du conseil.

ORDRE DU JOUR.

1. Formation des élus
2. Mandat à notre procureur de la cour municipale
3. Décision de la CPTAQ pour les Îlots déstructurés
4. Soutien informatique pour la bibliothèque
5. Lettres du MTQ concernant le pont fermé et le pont de bois
6. Préparation des prévisions budgétaires 2010

1- FORMATION DES ÉLUS.

La MRC organise une formation pour les élus. M. Éric Deschênes est intéressé à suivre cette formation en date du 6 février 2010.

2-MANDAT À NOTRE PROCUREUR DE LA COUR MUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de d'Autray pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009 ;

ATTENDU QUE le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2010 et ce, aux conditions mentionnées ci-dessous ;

ATTENDU QUE la municipalité considère avantageuse ladite offre de service ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Pierre Ducharme et unanimement résolu que :

rés.2922-09

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de d'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2009 laquelle comprend les éléments suivants :

- Toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC,

incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale ;

- La réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC ;
- Toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année ;
- Toutes les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire ;
- Les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale ;
- Toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC.
- Le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 000,00\$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Adopté à l'unanimité

3- DÉCISION DE LA CPTAQ POUR LES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

La CPTQ a rendu sa décision concernant les îlots déstructurés à certaines conditions. Les conditions devront faire l'objet d'un règlement de contrôle intérimaire de la part de la MRC en attendant que ces conditions se retrouvent dans les règlements d'urbanismes des municipalités. Les propriétaires de terrains situés dans les lots déstructurés pourront les vendre ou les construire dès que le règlement de contrôle de la MRC entrera en vigueur, probablement vers le mois de février ou mars 2010.

4-SOUTIEN INFORMATIQUE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

rés.2923-09

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le Maire et le directeur général à signer le contrat de service pour le soutien technique informatique de la bibliothèque au prix de 245\$.

Adopté à l'unanimité

5-LETTRES DU MTQ CONCERNANT LE PONT FERMÉ ET LE PONT DE BOIS

Le directeur général du Ministère des Transports de Laurentides Lanaudière nous informe par écrit que le pont d'acier sera remplacé par un nouveau pont si les crédits budgétaires sont suffisants en 2010.

Le pont de bois du rang Saint-André fera l'objet d'inspection fréquente par le MTQ jusqu'à sa reconstruction prévue en 2012.

6-PRÉPARATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Le conseil débute les travaux des prévisions budgétaires 2010.

14-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé l'assemblée est levée.

Bruno Vadnais, maire

Richard Lauzon, dir. général et sec.-trésorier

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 30e jour du mois de novembre 2009

Richard Lauzon
Directeur général et secrétaire.-trésorier